INT
(08_INT_096)

Interpellation du groupe radical - Caisse de pension de la commune de Lausanne. Un pansement cantonal pour une plaie lausannoise ?

Développement

Un récent article publié dans un quotidien vaudois fait état du déficit abyssal et chronique de la Caisse de pension de la commune de Lausanne (CPCL) et du souhait manifesté par son syndic de demander l'aide financière du canton.

Afin de connaître de manière plus détaillée les enjeux et les conséquences financières d'une telle demande pour le canton de Vaud, le groupe radical au Grand Conseil remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Sur quelles bases légales le canton de Vaud pourrait-il être amené à contribuer au redressement financier de la CPCL ?
2. Quel est le taux de couverture actuel de la CPCL ?
3. Pour quelles raisons ce taux de couverture est-il aussi bas ?
4. Quelles sont les institutions, entreprises publiques et communes concernées par le redressement de la CPCL et, pour chacune d'entre elles, quelles sont les sommes en jeu ?
5. Le plan de redressement prévu par la ville de Lausanne est-il à la mesure du déficit colossal de la caisse ou augure-t-il de nouveaux plans de redressement, voire de nouvelles demandes, au canton ?
6. Depuis quand les autorités concernées de la ville de Lausanne sont-elles au courant de la situation et dans quel délais ont-elles réagi ?

Lausanne, le 20 mai 2008. (Signé) *Frédéric Haenni et 20 cosignataires*